

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2019, une résolution concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROMOTION COMMERCIALE SUR LA RUE LEGENDRE EST ET  
SUR LE BOULEVARD SAINT-MICHEL**

**ORDONNANCE N° 14-19-09  
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)**

À la séance du 7 mai 2019, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

La fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre de la promotion commerciale du comité Foire Legendre – Saint-Michel, aux dates et aux heures suivantes :

12 juin 2019	de 8 h 30 à 18 h
13 et 14 juin 2019	de 8 h 30 à 21 h
15 et 16 juin 2019	de 8 h 30 à 17 h
21 août 2019	de 8 h 30 à 18 h
22 et 23 août 2019	de 8 h 30 à 21 h
24 et 25 août 2019	de 8 h 30 à 17 h

La rue sera rouverte à la circulation tous les soirs après les activités de la promotion commerciale.

Fait à Montréal, le 9 mai 2019

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**